



AIDES FINANCIÈRES POUR ALTERNANTS



LES AIDES POUR LA FORMATION DES APPRENTIS

ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE

L'Allocation de rentrée scolaire est destinée à tous les apprentis mineurs, sous conditions de ressources. Pour les apprentis âgés de 16 à 18 ans, il faut déclarer à la CAF que votre enfant est inscrit en apprentissage afin de pouvoir bénéficier de l'allocation de rentrée scolaire.

FINANCIÈREMENT DES FRAIS DE FORMATION

Les frais de formation de l'apprenti sont intégralement pris en charge.

L'ÉQUIPEMENT DES APPRENTIS

Ce dispositif est ouvert uniquement pour les apprentis percevant déjà la bourse de lycée accordée sous conditions de ressources et seulement pour les formations faisant partie des groupes de spécialités bénéficiaires de la prime d'équipement.

AIDES À LA MOBILITÉ DES APPRENTIS

PERMIS DE CONDUIRE

Le montant de l'aide pour l'apprenti s'élève à 500€, quel que soit le montant des frais engagés par ce dernier pour l'obtention de son permis à partir de l'âge de 18 ans.

AIDE A LA MOBILITÉ EN TRAIN

Pour faciliter les trajets en train des apprentis, la SNCF propose des réductions et abonnements.

AIDE RÉGIONAL À LA MOBILITÉ

Les apprentis peuvent bénéficier d'autres aides en fonction de la région où ils se trouvent.



LES AIDES AU LOGEMENT POUR LES APPRENTIS

AIDE MOBILI JEUNE

C'est une aide au logement, compris entre 10€ et 100€ par mois, qui aide les apprentis de moins de 30 ans à payer une partie de leur loyer pendant leur formation en alternance. Dans le secteur agricole, les apprentis bénéficient d'un dispositif spécifique baptisé Agri Mobili-Jeune.

L'aide Mobili-Jeune permet une prise en charge d'une partie du loyer mensuel de l'apprenti pendant 1 an.

GARANTIE VISALE

Au même titre que l'avance Loca-Pass, elle sert de caution pour l'apprenti et de garantie pour le bailleur. Ce dispositif s'adresse notamment aux jeunes en alternance de 18 à 30 ans.

FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS

Les FJT (foyers de jeunes travailleurs) ou Habitat jeunes mettent à disposition des chambres à loyer modéré pour les jeunes travailleurs isolés. La durée de l'hébergement varie de quelques mois à 2 ans.

AVANCE LOCA-PASS

Il s'agit d'un prêt accordé par Action logement pour aider les jeunes en alternance à trouver plus facilement un logement. Cette aide est un prêt à taux zéro permettant de financer tout ou partie du dépôt de garantie.

AIDE PERSONNALISÉE AU LOGEMENT

Les apprentis peuvent percevoir l'APL (aide personnalisée au logement) pour les aider à payer leur loyer. Pour cela, il faut remplir certaines conditions de ressources. Pour savoir si vous y avez droit, rendez-vous sur le site de la CAF (Caisse d'allocations familiales).

AIDES AUX RESSOURCES DES ALTERNANTS

LA PRIME D'ACTIVITÉ

Aide versée mensuellement par la CAF qui permet de compléter le salaire des alternants pendant leur contrat sous certaines conditions.

ALLOCATION CHÔMAGE

A l'échéance de son contrat, l'alternant doit s'inscrire comme demandeur d'emploi auprès de France Travail pour bénéficier de ces allocations.

AUTRES AIDES DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

CARTE ÉTUDIANT DES MÉTIERS

Si vous êtes sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, vous pouvez bénéficier d'avantages et de réductions grâce à la carte d'étudiant des métiers (autrement nommée carte nationale d'apprenti).

DES CONGÉS POUR PRÉPARER LES EXAMENS

Les apprentis ont droit à 5 jours de congés pour préparer les examens, dans le mois qui précède les épreuves.

AIDES DE L'ENTREPRISE

Si vous travaillez dans une entreprise assez grande pour avoir un CE (comité d'entreprise), sachez que vous avez droit aux mêmes avantages que vos collègues : par exemple la prise en charge des frais de transport, des tickets restaurant, des chèques vacances.

PASS CULTURE

Le pass Culture s'adresse à tous les jeunes âgés de 15 à 18 ans. Ce pass permet de faciliter l'accès à la culture et de financer l'achat de biens et services (livres, supports numériques...).



☎ 04 81 91 27 89
07 45 80 16 70



contact@formalinkcfa.fr



256 rue Francis de Pressensé, 69100 VILLEURBANNE